



Fonds de développement durable de l'Association des étudiants de l'ÉTS



INTRODUCTION – REGROUPEMENTS ÉTUDIANTS

Mission et objectif du Fonds de développement durable de l'AÉÉTS

Lors de l'Assemblée générale tenue le 31 juillet 2008, les membres de l'AÉÉTS ont décidé de contribuer sur une base volontaire au Fonds de développement durable de l'AÉÉTS, à raison d'un montant de 5 \$/session. L'ÉTS bonifie le Fonds à raison de 1\$ par étudiant par année, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par année.

En créant ce Fonds de développement durable, l'AÉÉTS souhaite financer les projets favorisant l'intégration et l'application du développement durable au sein de la communauté universitaire.

Compte tenu de l'omniprésence des regroupements étudiants à l'ÉTS, désireux de bénéficier de l'opportunité de financement offerte par le Fonds pour améliorer durablement leurs pratiques, mais ayant chacun une mission particulière, le Fonds a décidé d'octroyer un certain montant annuel de « financement général » aux regroupements étudiants.

Fonctionnement et accompagnement

Des rencontres d'information du Fonds spécifiquement pour les regroupements étudiants sont prévues en octobre et en janvier, afin d'expliquer le fonctionnement du comité de gestion du Fonds et le processus d'octroi du financement.

Un accompagnement sera aussi offert aux demandeurs afin de guider le plus possible la rédaction d'une demande de financement et d'ainsi améliorer les chances d'obtenir une réponse positive. N'hésitez pas à nous contacter ! fondsdevdurable@aeets.com

COMMENT SOUMETTRE UNE DEMANDE ?

Veuillez remplir adéquatement le présent document, en n'oubliant pas d'y joindre un budget détaillé (un document modèle est disponible sur le site internet de l'AÉÉTS au besoin).

Merci de joindre tout document (ex. dossier de commandite) pouvant aider à la compréhension de votre regroupement, et à l'évaluation de la demande de financement.

Soumission des demandes de financement

Les demandes complètes doivent être envoyées à fondsdevdurable@aeets.com pour le 21 novembre 2010. La prochaine ronde de financement pour l'année 2011-2012 aura lieu au printemps 2011.

Le comité de gestion du Fonds se réunira dans la semaine du 22 novembre pour évaluer les demandes reçues. Chaque demandeur recevra une réponse par courriel ou par téléphone dans la semaine suivante.

Évaluation des demandes de financement

Le comité de gestion du Fonds évaluera chaque demande selon une grille basée sur les critères suivants :

- Synergie avec la Politique de développement durable de l'AÉÉTS et le plan d'action de développement durable de l'ÉTS
- Portée des gestes posés pour la durabilité du regroupement étudiant ou de l'ÉTS
- Pérennité des améliorations apportées au fonctionnement du regroupement étudiant
- Potentiel des retombées des pratiques sur la communauté de l'ÉTS (ou universitaire, québécoise, etc.)

Allocation du financement :

Lors de l'acceptation de la demande, le responsable du groupe se verra remettre un chèque constituant 70 % du montant accordé. Le second paiement équivalant à 30 % sera émis suite à la remise du rapport final complet et approuvé.

Rapport du regroupement étudiant:

Le demandeur doit **obligatoirement** remettre un court rapport annuel, un mois maximum suivant la fin des activités annuelles du regroupement, incluant :

- l'atteinte ou non des objectifs fixés pour le développement durable du regroupement étudiant, les défis et les succès rencontrés, de même que les prochaines étapes pour assurer la pérennité des améliorations apportées
- les fruits d'une réflexion par rapport à l'empreinte écologique du regroupement étudiant, ou
- les fruits d'une réflexion par rapport au fondement du regroupement étudiant versus les impacts environnementaux et sociaux engendrés par ses activités
- un budget détaillé avec les copies des factures et reçus
- une revue de presse, s'il y a lieu.